



Club de la Presse
de Haute Normandie

LES PRIX DU CLUB DE LA PRESSE DE HAUTE-NORMANDIE 2011 CATÉGORIE « COMMUNICATION »

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 Le Prix du Club de la Presse de Haute-Normandie « communication » est destiné à distinguer la production, dont la qualité globale aura été jugée intéressante par le jury.

ARTICLE 2 Peuvent prétendre aux Prix du Club de la Presse de Haute-Normandie, les communicants exerçant en Haute-Normandie. Il n'est pas obligatoire de faire soi-même acte de candidature pour participer aux Grands Prix mais il est nécessaire que l'intéressé(e) donne son accord écrit.

ARTICLE 3

Les catégories :

- Prix « Affichage ». Chaque candidat devra présenter sa campagne d'affichage à l'aide des affiches, plaquettes, ou tout visuel permettant de présenter les actions menées.
- Prix « Journal interne ». Chaque candidat devra fournir un journal interne version PDF.
- Prix « Site web ». Chaque candidat devra fournir le lien vers son site. Le jury n'acceptera pas les blogs d'information, le site web étant jugé principalement sur son visuel et son ergonomie.
- Prix « Film d'entreprise ». Chaque candidat devra présenter son film d'entreprise sous forme de DVD. 6 minutes maximum.

ARTICLE 4 Le jury acceptera les réalisations publiées entre le 1^{er} octobre 2010 et le 30 septembre 2011.

ARTICLE 5 Les candidats ne peuvent présenter qu'une candidature par catégorie au jury par catégorie, mais peuvent postuler dans plusieurs catégories.

ARTICLE 6 Le jury des Prix du Club de la Presse de Haute-Normandie 2011 est constitué des adhérents du Club de la Presse qui pourront voter par le biais du site internet dédié au Grands Prix du Club (<http://www.grandsprixduclub.com>). Chaque adhérent aura le droit à un vote par catégorie.

ARTICLE 7 Le jury est présidé par la présidente du Club de la Presse de Haute-Normandie. Il n'y aura qu'un seul lauréat par Prix. En cas d'égalité, la voix de la présidente est prépondérante.

ARTICLE 8 Les lauréats des précédents Grands Prix sont autorisés à postuler pour l'édition 2011.

ARTICLE 9 Les candidatures doivent être déposées directement sur le site dédié au Grands Prix du Club (<http://www.grandsprixduclub.com>) ou peuvent être adressées au siège du Club de la Presse de Haute-Normandie – 7, rue d'Harcourt - 76000 ROUEN, mail : cphn@wanadoo.fr.

ARTICLE 10 La période des votes est fixée entre le 1^{er} décembre 2011 et le 13 janvier 2012. Toutefois, la durée des votes peut s'étendre si le conseil d'administration du Club de la Presse le juge utile. Les résultats seront communiqués rapidement aux lauréats.

ARTICLE 11 Pour préparer le travail du jury, la commission d'organisation des Prix composée de Vincent Lalire (administrateur), Serge Penalver (administrateur), Richard Goasguen (administrateur), Anthony Martinez (permanent) et Vanessa Berry (permanente), réalisera une sélection des dossiers ne répondant pas aux critères définis par le règlement ou dont la qualité se révélerait insuffisante.

ARTICLE 12 Dans le cas où une catégorie ne compterait pas au moins 3 candidats, le comité d'organisation se réserve le droit de reverser le(s) candidat(s) de cette catégorie avec son accord, dans une autre si le sujet le permet.

ARTICLE 13 Les participants autorisent le Club de la Presse de Haute-Normandie à utiliser leur nom et prénom, les photos prises lors de la cérémonie de remise des prix, ainsi que le sujet réalisé.